

# **LA PECHE ET L'AQUACULTURE DANS LA POLITIQUE AGRICOLE DE LA CEDEAO (ECOWAP)**

*LES ACTIONS ET LES POSITIONS DANS LE CADRE DES  
ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE) UE-  
ACP*

## **ACTIVITES MAJEURES AU PLAN SOCIOECONOMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

- Plus de 3 millions d'emplois dont les femmes sont fortement impliquées dans la transformation artisanale
- Plus de 2,5 millions de tonnes de prises annuelles
- 550 000 tonnes exportés sur les pays occidentaux pour une entrée de devises d'environ 1 millions de dollars par an dont le Sénégal et la Mauritanie occupent les positions les plus importantes
- Opportunités pour l'amélioration de la nutrition en fer, zinc, calcium et vitamines A et B

**Il en découle que la pêche est un secteur important dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

# VERS LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE LA PECHE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

- Étude de base sur la pêche menée en 2006 qui a permis de déterminer les axes d'intervention et de dessiner les grandes lignes de la politique
- Préparation des positions de la CEDEAO pour les négociations APE
- Consolidation des éléments d'axes d'intervention en mars 2007

# **LES AXES D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE**

- **Amélioration de la productivité et de la compétitivité**
- **Harmonisation des politiques de pêche des États membres et leur intégration à la politique sous-régionale**
- **Développement du commerce**
- **Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'aquaculture**
- **Création d'une banque de données statistiques sur les pêches et l'aquaculture**
- **Promotion de la pêche continentale**

# LA PECHE OUEST-AFRICAINE ET LES APE: CAS DE L'ESPACE CEDEAO

- Positions à défendre dans le cadre des APE
  - *Suppression des subventions directes et indirectes car déloyales pour les acteurs locaux*
  - *Lutte contre la pêche illicite non réglementée et non déclarée, réduction des ressources*
  - *Dérogation de 5 ans pour la mise en œuvre de la traçabilité*
  - *Application d'un moratoire dans la réalisation du programme SPS-UE/ACP*
  - *Prise en charge des frais de mise aux normes standards si supérieurs à ceux du Codex Alimentarius et de l'OIE*
  - *Respect de la Convention des Nations Unies pour le Droit de la Mer (principe de complémentarité) en matière de signature d'accord de pêche*
  - *Maintenir dans le cadre des APE, l'ouverture asymétrique du marché européen et tendre progressivement vers la réciprocité, au fur et à mesure que la compétitivité est améliorée et les subventions européennes réduites.*

# ROLE A JOUER PAR LA CEDEAO

- **La CEDEAO doit négocier avec l'UE un Accord Cadre de Pêche qui devrait être respecté par les Etats membres que par l'UE**
- **APE et Accords Cadre de Pêche doivent être signés en tenant compte des avis des scientifiques sur l'état des stocks de ressources disponibles**
- **La CEDEAO devrait bénéficier de l'Appui de l'UE dans les domaines suivants:**
  - *Appui à la finalisation de la Politique de la pêche commune Afrique de l'Ouest*
  - *Développer la bonne gouvernance à travers la mise en place de cadre de concertation pêches au niveau régional, en favorisant, le dialogue, la saine gestion*
  - *Évaluation des ressources et surveillance des pêches*
  - *Amélioration de la qualité (mise aux normes)*
  - *Accompagner les privés dans la mise au normes des établissements et des bateaux*

# RECOMMANDATIONS

- **AUX ETATS**

- *Les États membres doivent consentir des efforts budgétaires pour le développement de la pêche et de l'aquaculture*
- *Impliquer les différents acteurs et couches socioprofessionnelles de la société (Associations des femmes transformatrices, Associations des hommes pêcheurs, autres privés etc. ) dans la valorisation des produits de la pêche*

# **RECOMMANDATIONS A LA CEDEAO**

- **Coordination des actions afin de développer une synergie conformément à la décision des Chefs d'État adoptant la politique agricole (ECOWAP)**
- **Partage des expériences entre les États membres**
- **Organisation périodique de foires des produits de la pêche et de l'aquaculture au niveau sous-régional**
- **Mesures de facilitation des échanges intrarégionaux des produits de la pêche**
- **Mise aux normes des industries halieutiques de la sous-région par la création de laboratoire d'analyse accrédités**